

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objectif de traduire le projet d'aménagement et de développement durables de la commune sur une période de 10 ans.

Pourquoi réviser le PLU ?

Le PLU en vigueur a été approuvé en 2020 et a ensuite fait l'objet d'une modification simplifiée.

Ce document d'urbanisme doit faire l'objet d'une révision générale pour prendre en compte les enjeux et des orientations en matière d'aménagement du territoire définis à plusieurs échelles :

A l'échelle nationale, ce sont des enjeux relayés par les grandes lois d'aménagement du territoire parmi lesquelles on peut citer :

- La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR).
- La loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN).
- La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience).
- ...

A l'échelle locale :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Bretagne.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne.
- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Golfe du Morbihan et ria d'Étel » et « Vilaine ».
- ...

Quelle organisation ?

Les études relatives à la révision générale ont débuté en avril 2025.

Un bureau d'études (L'Atelier d'Ys) a été missionné par la municipalité pour l'accompagner lors de ces études. A ce titre, une commission composée d'élus a été constituée et se réunit environ tous les mois.

Comment participer à la révision du PLU ?

Plusieurs modalités de concertation vous permettent de vous exprimer dans le cadre de cette révision du PLU :

- une permanence sera tenue en fin de procédure par le bureau d'études, dans le but de répondre aux interrogations de la population.
- une boîte à idées sera mise en place à l'accueil de la mairie, dans laquelle vous pourrez déposer un courrier pour évoquer vos projets/demandes.
- deux réunions publiques seront organisées pour présenter le projet de PADD (projet d'aménagement et de développement durables) et le projet de PLU une fois qu'il sera finalisé.

- un questionnaire sera mis en ligne prochainement, permettant aux personnes ne pouvant assister aux « évènements » de la concertation de donner leur avis sur le projet.
- la boîte mail suivante est dédiée à la révision du PLU et permet à quiconque de s'exprimer : plu.colpo@gmail.com

Le calendrier

